

Compte Rendu du Conseil Municipal du 11/12/2012

L'AN DEUX MILLE DOUZE, le 11 Décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 26 Novembre 2012, s'est réuni en Mairie à 17 H sous la présidence d'Evelyne YONNET, 1^{ère} Adjointe au Maire d'Aubervilliers.

Etaient présents : MM. VANNIER, HAFIDI, Mme DIAKITE, M. LANTERNIER, Mme LE BIHAN, MM. AIT BOUALI, HEDJEM, GARNIER, Mme THEURIER-AZZOUZ, M. LOGRE, Mmes HAMMACHE, KHELAF, MM. MAIZA, MINIMBU, Adjoints au Maire,

Mme LOURENCO, M. VINCENT, Mme MADI, MM. GUERRIEN, MALEME, Mme CHIBAH, M. OGE, Mmes ZAHIR, HARKATI, MM. MILIA, BEAUDET, KARMAN, Mme KARMAN SUCH, M. RUER, Mme DESCAMPS, MM. PAUPERT, MENIA, Conseillers Municipaux,

<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :	<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :
M. SALVATOR	Mme YONNET	Mme LATOUR	M. RUER
M. MONINO	M. MAIZA	Mme DERKAOUI	M. KARMAN
Mme FOURNIER	Mme LOURENCO	M. DEL MONTE	M. BEAUDET
Mme SANDT	M. LOGRE	Mme GRARE	Mme KARMAN-SUCH
M. KETFI	M. VANNIER	Mme LENOURY	M. MENIA

M. PAUPERT excusé à partir de la question 357 est représenté par Mme DESCAMPS.

Absents : Mme RATZEL-TOGO, M. ROS, Mme M'DAHOMA-MOHAMED, MM KAMALA, AUGY, Mmes AHMED, KOUAME.

Secrétaire de séance : Mme HARKATI

Avant l'ouverture de la séance, Madame Catherine LAMA, représentant le syndicat CGT, fait une déclaration relative à la demande faite au Maire de ne pas appliquer le dispositif législatif du jour de carence pour les arrêts maladie.

Monsieur Jean-Jacques KARMAN soutient cette déclaration et estime par ailleurs que la municipalité est passive face aux destructions d'emplois, notamment sur le site d'Aulnay Sous Bois (P.S.A.).

Sophia CHIBAH prend la parole et déclare approuver les propos du groupe Communiste et Citoyen.

OUVERTURE DE SEANCE

QUESTION N° 305 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Lecture et approbation des procès verbaux des séances des 25 octobre et 22 novembre 2012

A l'unanimité.

APPROUVE les procès-verbaux des séances des Conseils Municipaux des 25 octobre et 22 novembre 2012

QUESTION N° 306 - RAPPORTEUR JACQUES SALVATOR

OBJET : Budget principal de la commune - Décision modificative n° 2 (exercice 2012)

A la majorité des membres du conseil, les groupes "Tous ensemble pour Aubervilliers" et "Union du Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus

APPROUVE la décision modificative n° 2 du budget principal de la commune au titre de l'exercice 2012 comme suit :

Dépenses d'investissement : 1 549 400 €

Recettes d'investissement : 1 549 400 €

QUESTION N° 307 - RAPPORTEUR JACQUES SALVATOR

OBJET : Attribution de diverses subventions à des associations

A la majorité des membres du conseil le groupe "Union du Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenu

APPROUVE l'attribution, au titre de l'année 2012, de subventions complémentaires aux associations suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	Imputation budgétaire				Montant
	Service	Article	Fonction	Action	
AUBERVACANCES LOISIRS	400	6574	421	AUBERVAC	21 951 €
OFFICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE D'AUBERVILLIERS (OMJA)	400	6574	422	OMJA	38 000 €
CARREFOUR POUR L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION A AUBERVILLIERS (CICA)	801	6574	023	CICA	25 000 €
CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT (CNL93)	801	6574	023	CNL93	1 000€

QUESTION N° 308 - RAPPORTEUR JACQUES SALVATOR

OBJET : Détermination des acomptes sur subventions aux associations et établissements publics dans l'attente du vote du budget primitif 2013

A la majorité des membres du conseil le groupe "Union du Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenu

AUTORISE le Maire à procéder au versement, dans l'attente du vote du budget primitif 2013, des acomptes sur les subventions 2013 aux associations et établissements publics suivants :

ORGANISME	SERVICE	ARTICLE	FONCTION	CODE ACTION	Montant de l'acompte
Agence immobilière à vocation sociale	500	6574	523	AIVS	28 000,00 €
Association pour l'éducation thérapeutique et la réadaptation des enfants infirmes moteurs cérébraux (ApetreimC)	903	6574	64	APETREIM	40 000,00 €
Association sportive de la jeunesse d'Aubervilliers	401	6574	40	ASJA	48 000,00 €
Aubervacances-loisirs	400	6574	421	AUBERVAC	590 000,00 €
Aubervilliers Avenir Basket Ball	401	6574	40	AABB	55 000,00 €
Bourse du travail	306	6574	025	BOURSE	23 000,00 €
Boxing Beats	401	6574	40	BOXINGB	11 000,00 €
Caisse des écoles d'Aubervilliers	400	657361	423	CAISECOL	212 000,00 €
Carrefour pour l'information et la communication à Aubervilliers	801	6574	023	CICA	180 000,00 €

Centre communal d'action sociale	500	657362	520	CCAS	410 000,00 €
Centre d'arts plastiques Camille Claudel	705	6574	312	CAPA	50 000,00 €
Cinéma le Studio	705	6574	314	LESTUDIO	76 000,00 €
Club municipal d'Aubervilliers Athlétisme	401	6574	40	CMAATHLE	6 000,00 €
Club municipal d'Aubervilliers	401	6574	40	CMAOMNI	30 000 €
Club municipal d'Aubervilliers Cyclisme	401	6574	40	CMACYCLE	50 000,00 €
Club municipal d'Aubervilliers Escrime	401	6574	40	CMAESCRI	50 000,00 €
Club municipal d'Aubervilliers Handball	401	6574	40	CMAHAND	50 000,00 €
Club municipal d'Aubervilliers Judo Ju Ji Tsu	401	6574	40	CMAJUDO	15 000,00 €
Club municipal d'Aubervilliers Natation	401	6574	40	CMANAT	15 000,00 €
Club municipal d'Aubervilliers Tennis	401	6574	40	CMTENNIS	15 000,00 €
Comité des œuvres sociales des personnels de la Ville et des établissements publics communaux d'Aubervilliers	602	6574	020	COS	175 000,00 €
Conservatoire à rayonnement régional 93	705	6554	311	CNR	650 000,00 €
Festival des villes des musiques du monde	705	6574	33	VMDM	73 000,00 €
Football club municipal d'Aubervilliers	401	6574	40	FCMA	175 000,00 €
Indan's Cité	401	6574	40	INDANSCI	15 000,00 €
Institut d'éducation et de pratiques citoyennes (IEPC)	903	6574	64	IEPC	87 500 €
Les laboratoires d'Aubervilliers	705	6574	33	LABOAUBE	25 000,00 €
Les Seniors d'Aubervilliers	400	6574	61	OFFRETRA	50 000,00 €
Fondation Apprentis d'Auteuil	400	6574	422	FAA	15 000 €
Office municipal de la jeunesse d'Aubervilliers	400	6574	422	OMJA	600 000,00 €
Régie de quartier Maladrerie	500	6574	524	REGIEMAL	30 000,00 €
Théâtre de la Commune	705	6574	313	THEACOMM	205 000,00 €
Zingaro	705	6574	313	ZINGARO	23 000,00 €

QUESTION N° 309 - RAPPORTEUR JACQUES SALVATOR**OBJET : Autorisation des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2013**

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire, dans l'attente et jusqu'au vote du budget primitif 2013 à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants suivants :**Dépenses hors opérations d'équipement**

Chapitre	Libellé chapitre	Montant autorisé
20	Immobilisations incorporelles	5 000 €
4541099	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	125 000 €

Dépenses relatives aux opérations d'équipement

N° opération	Libellé opération	Montant autorisé
050	Travaux d'entretien des bâtiments	296 400 €
051	Traitement des espaces extérieurs	20 000 €
060	Sécurisation des bâtiments	95 000 €
062	Programme accessibilité handicapés	30 000 €
063	METP Centre nautique	73 800 €
064	Contrat d'exploitation du chauffage	100 000 €
070	Parc informatique	138 500 €
071	Parc de véhicules	10 000 €
072	Mobilier et matériel de bureau des services	35 000 €
073	Matériel technique et outillage	46 000 €
074	Matériel et mobilier scolaires	25 000 €
081	Portage foncier	1 555 000 €
083	Etudes	35 000 €
084	Travaux de démolition	25 000 €

102	Conservatoire à rayonnement régional	4 800 000 €
104	Groupe scolaire Henri Barbusse	3 280 000 €
106	Clocher de l'Eglise Notre Dame des Vertus	380 000 €
112	Maison des solidarités	10 000 €
118	Espace Famille	962 000 €
121	Centre social du Landy	50 000 €
122	Groupe scolaire 2015	50 000 €
123	Usine du Film Amateur	60 000 €
125	Rénovation du stade André Karman	30 000 €

QUESTION N° 310 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Budget annexe du Centre Municipal de Santé - Budget primitif 2013

A l'unanimité.

APPROUVE la création d'un budget annexe pour le Centre municipal de Santé à compter du 1^{er} janvier 2013.

APPROUVE le budget primitif 2013 du Centre municipal de Santé comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 5 156 173 €

Recettes : 5 156 173 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 40 300 €

Recettes : 110 000 €

DIT que le Maire est autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

QUESTION N° 311 - RAPPORTEUR JACQUES SALVATOR**OBJET : Budget annexe SSIDPAAH - Décision modificative n° 1 (exercice 2012)**

A l'unanimité.

APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget annexe du SSIDPAAH, pour l'exercice 2012, telle que présentée dans le tableau annexé à la présente délibération et pour les montants suivants :

	Activité adultes handicapés	Activité personnes âgées	TOTAL
Dépenses d'exploitation	- 4 564 €	25 734 €	21 170 €
Recettes d'exploitation	- 4 564 €	25 734 €	21 170 €

QUESTION N° 312 - RAPPORTEUR JACQUES SALVATOR**OBJET : Affectation du résultat du compte administratif 2011 du budget annexe SSIDPAAH**

A l'unanimité.

RAPPORTE la délibération n° 154 du 28 juin 2012 portant affectation du résultat du compte administratif 2011 du budget annexe du SSIDPAAH.

CONSTATE que le compte administratif 2011 du SSIDPAAH présente un résultat global d'exploitation excédentaire de 32 110,64 € ainsi réparti :

- activité relative aux « adultes handicapés » : excédent de 3 686,70 €
- activité relative aux « personnes âgées » : excédent de 28 423,94 €

DECIDE d'affecter ce résultat de la manière suivante :

	001-Adultes handicapés	002-Personnes âgées	TOTAL
Excédents affectés à l'investissement (compte 10682)		28 423,94 €	28 423,94 €
Réserve de compensation (compte 10686)	3 686,70 €		3 686,70 €

QUESTION N° 313 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Modification de la garantie d'emprunt accordée à la SEM Plaine Commune Développement dans le cadre de l'opération CPRU Cristino Garcia

A la majorité des membres du conseil, le groupe "Aubervilliers en marche pour le changement" s'étant abstenu

CONFIRME la garantie de la ville d'Aubervilliers à hauteur de 20% soit 2 100 000 € pour le remboursement de l'emprunt qui sera mis en place le 30 décembre 2012, se substituant à l'emprunt souscrit par la SEM Plaine Commune Développement auprès de BCME le 19 janvier 2011 dans le cadre de l'opération CPRU Cristino Garcia, selon les nouvelles caractéristiques suivantes :

Montant : 10 500 000 €

Durée : 5 ans et 6 mois soit une date de fin le 30 juin 2008

Amortissement : constant avec un différé d'amortissement de 2 ans maximum

Périodicité : trimestrielle

Conditions financières : Livret A + 1,40%

Remboursement anticipé : sans indemnité

ENGAGE la ville d'Aubervilliers, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à en effectuer le paiement en ses lieux et places, sur simple notification de Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ENGAGE la ville d'Aubervilliers, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

AUTORISE le maire à intervenir au nouveau contrat de prêt qui sera passé entre Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels et la SEM Plaine Commune Développement.

QUESTION N° 314 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Remise gracieuse pour un montant de 540 € :régie des études dirigées

A l'unanimité.

ACCEPTE l'imputation du déficit sur le budget de la commune en cas de remise gracieuse de la créance de 540 € de Mme LAZE Anna, régisseurdes études surveillées.

QUESTION N° 315 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR
OBJET : Admissions en non valeur - créances diverses

A l'unanimité.

DECIDE l'admission en non valeur de créances irrécouvrables pour la somme de **19 101,20 €**.

QUESTION N° 316 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR
OBJET : Admissions en non valeur - gestion du parc locatif ancien

A l'unanimité.

DECIDE l'admission en non valeur de créances irrécouvrables pour la somme de **7 564.05 €**

QUESTION N° 317 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR
OBJET : Contribution au Fonds Solidarité Mali - Sahel créé par Cités Unies France

A l'unanimité.

DECIDE d'attribuer une subvention de 1500 euros (mille cinq cents euros) au « Fonds Solidarité Mali Sahel » mis en place par Cités Unies France.

QUESTION N° 318 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR
OBJET : Désignation des représentants au conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat d'Aubervilliers.

A la majorité des membres du conseil, le groupe "Aubervilliers en marche pour le changement" s'étant abstenu

DESIGNE en qualité d'administrateurs de l'Office Public de l'Habitat d'AUBERVILLIERS,
- au titre du collège des membre du Conseil municipal :
Ugo Lanternier, Tedjini-Michel Maiza, Evelyne Yonnet, Soumia Zahir, Bernard Vincent,
Marc Ruer ;

- au titre du collège des personnalités qualifiées :
Annie Boquet, Alain Descamps, Didier Guillot, Yvette Mariel, Maryline Maggi, Remy Dholland, Pierre Quay-Thevenon.

QUESTION N° 319 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Mise en place de la procédure dite des PV électroniques sur le territoire de la ville d'Aubervilliers

A la majorité des membres du conseil, le groupe "Tous ensemble pour Aubervilliers" s'étant abstenu

DECIDE la mise en place de la procédure du PV électronique sur le territoire de la ville d'Aubervilliers.

DIT que les dépenses seront inscrites au Budget Investissement 2013 de la ville.

AUTORISE le Maire à solliciter les subventions afférentes à cette dépense auprès des services de l'Etat.

AUTORISE le Maire à signer avec les services de l'Etat les conventions consécutives à la dite mise en place.

QUESTION N° 320 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Signature des conventions entre la Ville d'Aubervilliers et les Associations agissant au sein de la Maison de Justice et du Droit d'Aubervilliers : Sos Victimes, Léo Lagrange, le Centre d'information des droits des femmes et des familles, le Ligue des droits de l'homme et l'Association départementale de sauvegarde de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte de la Seine-Saint-Denis (ADSEA)

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer les conventions entre la Ville et les différentes associations intervenants : Sos Victimes, Associations des Juristes Franco Berbère, Léo Lagrange, le Centre d'information des droits des femmes et des familles, le Ligue des droits de l'homme et l'Association départementale de sauvegarde de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte de la Seine-Saint-Denis.

QUESTION N° 321 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Signature de la convention de partenariat entre la Ville d'Aubervilliers, la Direction Interrégionale des services pénitentiaires de Paris, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Seine-Saint-Denis et l'association l'Ilot

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville d'Aubervilliers, la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Paris, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation 93 et l'association l'Ilot pour la création d'un poste de Correspondant Ville-Prison.

QUESTION N° 322 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Convention de partenariat avec l'OPH d'Aubervilliers pour la restructuration et travaux du hall du 27 allée Gabriel Rabot

A l'unanimité.

APPROUVE la convention à intervenir entre la Commune et l'Office Public d'Habitation d'AUBERVILLIERS, pour le cofinancement de travaux de réhabilitation des parties communes en rez-de-chaussée l'immeuble situé 27 allée Gabriel RABOT, telle que cette convention figure en annexe de la présente délibération.

AUTORISE le Maire à la signer au nom de la Commune et l'OPHLM d'AUBERVILLIERS, maître d'ouvrage des travaux, pour un montant de 11 326 euros TTC, soit 15% du coût prévisionnel des travaux.

QUESTION N° 323 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Convention annuelle entre la commune d'Aubervilliers et l'association Carrefour pour l'Information et la Communication à Aubervilliers (CICA)

A la majorité des membres du conseil, les groupes "Union du Nouvel Aubervilliers" et "Aubervilliers en marche pour le changement" s'étant abstenus

APPROUVE les termes de la convention annuelle avec l'Association « Carrefour pour l'Information et la Communication à Aubervilliers » et autorise le maire à la signer.

QUESTION N° 324 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Personnel communal : détermination des taux d'accès à l'échelon spécial

A l'unanimité.

DECIDE de fixer le taux d'avancement pour l'accès spécial au sommet du grade relevant de l'échelle 6 dans la collectivité à 100 % des fonctionnaires remplissant les conditions réglementaires.

QUESTION N° 325 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL: recrutement des agents pour le recensement 2012 et fixation de leur indemnité

A l'unanimité.

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter 15 agents recenseurs, 3 contrôleurs, 1 coordinateur et 1 adjointe pour effectuer les opérations de collecte de recensement rénové de la population du 8 janvier au 4 mars 2013.

APPROUVE le versement aux agents recenseurs d'une rémunération brute dans les conditions suivantes :

- bulletin individuel collecté dans les logements :	1.84 €
- feuille de logement collectée dans la commune :	1.30 €
- dossier d'adresse collective collecté dans la commune :	1.08 €
- fiche de logement non enquêté ou d'adresse non enquêtée :	1.62 €
- relevé des adresses et carnet de tournée	45.45 €

Cette rémunération sera fixée au prorata du nombre d'imprimés récupérés par chaque agent.

Une compensation pour difficulté de terrain pourra être allouée. Le total de la compensation en brut, tout agent confondu est fixé à 2 300 €.

APPROUVE le recours à un interprète en chinois rémunéré sur une base horaire brute de 12 €

APPROUVE l'attribution d'une prime forfaitaire brute de 1 136 € à chacun des contrôleurs et du coordonnateur du recensement ayant satisfait à leurs obligations d'encadrement.

QUESTION N° 326 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL: autorisation de recrutement d'un médecin généraliste titulaire d'un diplôme d'université en gynécologie pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2013

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, un médecin généraliste titulaire d'un diplôme d'université en gynécologie pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2013.

AUTORISE le Maire à signer le contrat de recrutement.

DIT que la rémunération sera calculée sur la base de 77.54 € (vacation de 2 heures)

QUESTION N° 327 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : personnel communal : création d'un poste de Directeur Général Adjoint des Services d'une commune de 40 à 150 000 habitants.

A la majorité des membres du conseil, le groupe "Union du Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenu

DECIDE la création des emplois suivants :

- 1 Directeur Général Adjoint d'une commune de 40 à 150 000 habitants,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois ainsi créés sont inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice en cours.

QUESTION N° 328 - RAPPORTEUR EVELYNE YONNET

OBJET : Prorogation de la convention fixant les relations de coopération entre la Commune d'Aubervilliers et l'association "Comité des Œuvres Sociales des personnels de la Ville et des établissements publics communaux d'Aubervilliers",

A l'unanimité.

PROROGUE : La convention fixant les relations de coopération entre la Ville d'Aubervilliers et l'Association « Comité des Oeuvres Sociales Des Personnels de la Ville et des Etablissements Publics Communaux d'Aubervilliers » pour une durée d'1 an du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer la convention.

QUESTION N° 329 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Remise gracieuse suite aux travaux par substitution sur le lot n° 20 au 1 rue Gaston Carré à Aubervilliers, appartenant à Monsieur HADJAR.

A l'unanimité.

DÉCIDE d'accorder une remise gracieuse de 1611,48 € à Monsieur HADJAR, correspondant au solde de sa dette, compte tenu de sa situation sociale et financière.

DIT que cette remise gracieuse donnera lieu aux écritures suivantes :

Opérations réelles	service	chapitre	article	fonction	Montant
Dépenses prises en charge par la commune	504	4541099	4541099	12	1611,48 €

Opérations d'ordre	service	chapitre	article	fonction	Montant
Subvention en nature attribuée par la commune pour équilibrer l'opération	701	041	204422	01	1611,48 €
Recette d'équilibre de l'opération	701	041	4542099	01	1611,48 €

QUESTION N° 330 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Convention pluriannuelle de coopération entre la Commune d'Aubervilliers et l'Agence Immobilière à Vocation Sociale d'Aubervilliers

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de convention pluriannuelle de coopération entre la commune d'Aubervilliers et l'Association Immobilière à Vocation Sociale d'Aubervilliers

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention

QUESTION N° 331 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie du Centre Municipal de Santé

A l'unanimité.

APPROUVE la désignation comme membres du Conseil d'Exploitation de la Régie du Centre Municipal de Santé d'Aubervilliers :

- Mme Evelyne Yonnet, 1^{ère} maire-adjointe
- Mr Abderrahim Hafidi, maire-adjoint
- Mr Benoît Logre, maire-adjoint
- Mme Grace Louranço, conseillère municipale
- Mme Laurence Grare, conseillère municipale
- Mr le docteur François Baudoux, médecin généraliste à Aubervilliers
- Mr Denis Pedowska, directeur de la communauté thérapeutique Aurore à Aubervilliers
- Mme Marion Van Wonterghem, directrice générale adjointe de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine – Saint-Denis,
- Mme Delphine Cervelle, Directrice générale adjointe des services municipaux en charge de la solidarité.

QUESTION N° 332 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Partenariat avec Sanofi-Aventis France avec subvention pour 2 projets de santé publique.

A la majorité des membres du conseil, le groupe "Union du Nouvel Aubervilliers", Mmes CHIBAH, ZAHIR, MM. LANTERNIER, MILIA du groupe "changer à gauche pour Aubervilliers", s'étant abstenus

APPROUVE les projets concernant le recours au dépistage organisé du cancer du sein pour les femmes de 50 à 74 ans éloignées des actions de prévention et amélioration de la qualité de vie et de la prise en charge des patients diabétiques et de leur famille par la mise en place d'un espace cuisine et forme, ainsi que la participation financière de la société SANOFI-AVENTIS.

QUESTION N° 333 - RAPPORTEUR Abderrahim HAFIDI

OBJET : Mise en place d'un protocole qui réactive le rêve comme moteur de l'action politique.

Mise en place de la troisième délibération votée en Conseil municipal extraordinaire du 20 octobre 2011.

A l'unanimité.

VALIDE le protocole et les points d'étapes calendaires prévisionnels.

S'ENGAGE à présenter et à voter les « Projets dits impossibles » lors d'un Conseil Municipal Extraordinaire, en octobre 2013.

S'ENGAGE à faire en sorte que la création des conditions du rêve dans la ville fasse partie des missions des personnels de mairie, et qu'ainsi, certains d'entre eux constituent le « comité de réflexion du rêve sur la ville ».

QUESTION N° 334 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Avenant n°2 de prorogation de délai relatif au marché de travaux "Construction d'un nouveau bâtiment en deux entités : un conservatoire de musique et de danse et un espace culturel transdisciplinaire". Approbation de l'avenant et autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE l'avenant n°2 au marché de travaux prorogant le délai maximal d'exécution des travaux qui passe de 750 jours calendaires à 832 jours calendaires.

Cette modification ajoute 82 jours calendaires supplémentaires au délai initial (+11% de temps).

Les travaux doivent donc être achevés le 31 mars 2013 au plus tard.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de travaux relatif à la construction d'un nouveau bâtiment en deux entités, un conservatoire de musique et de danse et un espace culturel transdisciplinaire avec l'entreprise BOUYGUES BÂTIMENTS ILE DE FRANCE OUVRAGES PUBLICS, titulaire du marché

QUESTION N° 335 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Marché de travaux d'entretien, d'aménagement et de grosses réparations des bâtiments communaux et des espaces extérieurs attenants - Années 2010 à 2013. Lot n°8 "Electricité courants forts, courants faibles, éclairages extérieurs". Annulation de l'avenant n°1 et approbation et autorisation de signature du nouvel avenant n°1.

A l'unanimité.

ANNULE l'avenant n°1 approuvé par la délibération n°224 du 27 septembre 2012 portant le montant maximal annuel du lot n°8 de 300 000 € TTC à 345 000 € TTC.

APPROUVE le nouvel avenant n°1 au lot n°8 « Electricité courants faibles, courants forts, éclairages extérieurs » du marché relatif aux travaux d'entretien, d'aménagement et de grosses réparations des bâtiments communaux et des espaces extérieurs attenants pour les années 2010 à 2013.

Cet avenant a pour effet d'augmenter pour l'année 2012 ainsi que pour l'année 2013, dernière période de reconduction de ce marché à bons de commande, le seuil maximum annuel du lot n°8 en le portant de 380 000 € TTC à 425 000 € TTC, faisant ressortir une plus-value de 45 000 € TTC (+11.8%).

AUTORISE le Maire à signer l'avenant avec la société ENTRA, titulaire du marché.

QUESTION N° 336 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Marché de prestations de garde d'enfants pour l'établissement d'accueil du jeune enfant sis 15/15 bis avenue de la République. Approbation de l'avenant n°1 et autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE l'avenant n°1 au marché de prestations de garde d'enfants pour l'établissement d'accueil du jeune enfant sis 15/15 bis avenue de la République.

Cet avenant modifie l'article 9.2.1.2. du CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières)

En effet, la phrase suivante :

« Le titulaire justifie de ses dépenses [...] qu'il fournit dès la fin de la période d'exécution du marché, sous 1 mois ; il doit accompagner ces justificatifs d'une liste détaillée ainsi que d'une facture, si le solde est positif, ou d'un échéancier de remboursements, s'il est négatif. »

Le prestataire sera rémunéré sur la base d'un pourcentage de l'économie engrangée en application de ses préconisations. Le marché ne comporte donc pas de seuil minimum ni de seuil maximum.

AUTORISE le Maire à signer le marché avec l'entreprise ayant présentée l'offre économiquement la plus avantageuse conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offre réunie en fin de procédure.

QUESTION N° 339 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Fourniture et pose de pneumatiques pour les véhicules de la ville. Années 2013-2014. Approbation du projet de marché.

A la majorité des membres du conseil, Monsieur PAUPERT du groupe "Union du Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenu

APPROUVE le projet de marché relatif à la fourniture et pose de pneumatiques pour les véhicules de la ville passé sur procédure adaptée pour une période allant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2013, renouvelable par reconduction expresse une année au maximum. Il s'achèvera donc au 31 décembre 2014 au plus tard.

Ce marché comporte les lots et seuils annuels suivants :

Lot n° 1 : Fourniture de pneumatiques pour les véhicules légers

- Seuil minimum : 10 000 € HT

- Seuil maximum : 25 000 € HT

Lot n° 2 : Fourniture et pose de pneumatiques pour les poids lourds et transports en commun

- Seuil minimum : 10 000 € HT

- Seuil maximum : 25 000 € HT

QUESTION N° 340 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Vérification, maintenance et installation des systèmes de désenfumage dans les différents bâtiments communaux. Années 2013 et 2014. Approbation du projet de marché.

A la majorité des membres du conseil, Monsieur PAUPERT du groupe "Union du Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenu

APPROUVE le projet de marché relatif à la vérification, maintenance et installation des systèmes de désenfumage dans les différents bâtiments communaux passé sur procédure adaptée pour une période allant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2013 et renouvelable, par reconduction expresse, une année au maximum. Il s'achèvera donc le 31 décembre 2014 au plus tard.

Le marché est passé à prix mixtes, à savoir une partie forfaitaire pour les prestations de maintenance préventive et une partie à prix unitaire pour les prestations de maintenance corrective. Ces dernières feront l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites suivantes :

Seuil minimum : 5 000 € HT

Seuil maximum : 75 000 € HT.

QUESTION N° 341 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Fourniture de pièces détachées pour les véhicules légers, utilitaires, poids lourds et transports en commun pour l'année 2013

A la majorité des membres du conseil, Monsieur PAUPERT du groupe "Union du Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenu

APPROUVE le projet de marché relatif la fourniture de pièces détachées pour les véhicules légers, utilitaires, poids lourds et transports en commun passé sur procédure adaptée pour une période allant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2013 et renouvelable par reconduction expresse une fois au maximum, soit jusqu'au 31 décembre 2014 au plus tard.

Ce marché comporte les lots et seuils annuels suivants :

- Lot n° 1 : Fourniture de pièces détachées pour les véhicules poids lourds et transports en commun

Seuil minimum : 25 000 € HT

Seuil maximum : 80000 € HT

- Lot n° 2 : Fourniture de pièces détachées pour les véhicules légers et utilitaires : Projecteurs, échappements, batteries, électricité, lampes, courroies, bougies, balais essuie glaces, embrayage, démarreur, alternateur, et divers organes des véhicules

Seuil minimum : 15 000 € HT

Seuil maximum : 40 000 € HT

- Lot n° 3 : Fourniture de pièces détachées pour les véhicules légers, utilitaires, poids lourds et transports en commun : Filtres à huile, gasoil, air et essence

Seuil minimum : 3 000 € HT

Seuil maximum : 15 000 € HT

- Lot n° 4 : Fourniture de pièces détachées pour les véhicules légers et utilitaires : plaquettes de freins, flexibles, disques, maîtres cylindres, kits de freins et divers organes de freinage

Pas de seuil minimum

Seuil maximum : 30 000 € HT

- Lot n° 5 : Fourniture de pièces détachées pour les véhicules poids lourds et transport en commun : Plaquettes de freins, flexibles, disques, maîtres cylindres, embrayage et divers organes de freinage

Pas de seuil minimum

Seuil maximum : 25 000 € HT

QUESTION N° 342 - RAPPORTEUR Jean François MONINO

OBJET : Construction d'un groupe scolaire dit Port Chemin Vert. Approbation de l'opération, du plan de financement, du lancement d'un concours. Définition de la prime.

A l'unanimité.

APPROUVE l'opération relative à la construction d'un groupe scolaire dans le secteur Port Chemin Vert ainsi que son plan de financement ci-annexé.

AUTORISE monsieur le maire à solliciter les subventions subséquentes auprès notamment auprès de la Caisse d'Allocation Familiale de la Seine-Saint-Denis, et de l'Etat français, des collectivités locales ainsi qu'auprès de tous les organismes susceptibles de financer ce type d'équipement et à signer les conventions qui pourraient en déterminer les modalités d'exécution.

APPROUVE l'organisation d'une consultation de maîtrise d'œuvre selon les modalités de l'article 74 du code des marchés publics afin de désigner le maître d'œuvre à qui pourra être confiée la mission d'architecture relative à l'opération citée en objet.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal de l'exercice en cours sur les lignes 102.2313.211, 212 et divers autres comptes fonctionnels.

DESIGNE les membres du jury suivants :

Président : Jean François MONINO

Titulaires :

- Daniel GARNIER
- Jean-Yves VANNIER
- Djamila KHELAF
- Gérard DEL MONTE
- Fayçal MENIA

Suppléants :

- Bernard VINCENT
- Tahir KETFI
- Abderrahim HAFIDI
- Kilani KAMALA
- Nadia LENOURY

FIXE le montant de la prime versée aux candidats qui seront invités à présenter une offre à 60 000 € TTC.

QUESTION N° 343 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Acquisition auprès de La Poste Immo de biens situés 6/8 avenue de la République et 15 et 19 rue de la Commune de Paris sur les parcelles cadastrées Z 144 et Z 186

A l'unanimité.

DECIDE d'acquérir les lots de copropriété n° 104, 107, 109 et 115 situés 15 rue de la Commune de Paris sur la parcelle cadastrée Z 144, et les lots de volume n°1, 3, 7, 8, 11, 12, 13, 15, 18 et 19 situés 19 rue de la Commune de Paris sur la parcelle cadastrée Z 186 appartenant à la société La Poste Immo.

DIT que l'acquisition s'effectuera au prix de 3 289 000 € TTC, soit 3 000 000 € HT et 289 000 € de TVA sur marge.

AUTORISE le maire à signer l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'actes

QUESTION N° 344 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Cession au profit de la SCI SACRE-COEUR, ou tout substitué, de biens situés 6/8 avenue de la République et 15 et 19 rue de la Commune de Paris sur les parcelles cadastrées Z 144 et Z 186

A la majorité des membres du conseil, le groupe "Aubervilliers en marche pour le changement" ayant voté contre

DECIDE de céder les lots de copropriété n° 104, 107, 109 et 115 situés 15 rue de la Commune de Paris sur la parcelle cadastrée Z 144, et les lots de volume n°1, 3, 7, 8, 11, 12, 13, 15, 18 et 19 situés 19 rue de la Commune de Paris sur la parcelle cadastrée Z 186 à la SCI SACRE-COEUR ou tout substitué.

DIT que la cession s'effectuera au prix de 3 289 000 €

AUTORISE le maire à signer l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'actes, qui seront imputées au 203 -2138-824.

QUESTION N° 345 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Acquisition des parcelles cadastrées J 123, 124 et 130 situées 3 et 5 rue Schaeffer à Aubervilliers, appartenant à la Société BOUYGUES IMMOBILIER.

A l'unanimité.

DECIDE d'acquérir les parcelles cadastrées J 123, 124 et 130 situées 3 et 5 rue Schaeffer à Aubervilliers, appartenant à BOUYGUES IMMOBILIER.

DIT que l'acquisition s'effectuera à titre gratuit.

AUTORISE le maire à signer l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'actes, qui seront imputées au 203 -2112-824.

QUESTION N° 346 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Acquisition auprès de la SEM Plaine Commune Développement du foncier du groupe scolaire intercommunal Casarès-Doisneau en indivision avec la Commune de Saint-Denis

A l'unanimité.

DECIDE d'acquérir 50% de la quote-part indivise des parcelles cadastrées CI 202, CI 206 et CI 208 situées respectivement 3 et 5 rue Henri Murger et 9 rue Cristino Garcia à Saint-Denis, appartenant à la SEM Plaine Commune Développement.

DIT que l'acquisition s'effectuera au prix de **2 247 743,79 € TTC**, répartis de la manière suivante :

- acquisition des terrains : 1 323 098,5 € HT + 259327,3 € de TVA soit 1 582 425,8 € TTC
- frais de dépollution : 211 811,63 € HT + 41 515,08€ de TVA, soit 253 326,71 € TTC
- frais de démolition : 156 995, 46 € HT + 30 771,11€ de TVA, soit 187 766,57 € TTC
- frais de portage : 187 478,86 € HT + 36 745,85 € de TVA, soit 224 224,71 € TTC

AUTORISE le maire à signer l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'actes, qui seront imputées au 203 -2111-213-opération101.

QUESTION N° 347 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Acquisition auprès de la CPAM des locaux situés 44-46 rue Danielle Casanova à Aubervilliers, sur la parcelle AG 220

A l'unanimité.

DECIDE d'acquérir l'immeuble de bureau et d'activité, d'une superficie utile de 658 m², situé 44-46 rue Danielle Casanova à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée AG 220 et appartenant à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine-Saint-Denis,

DIT que l'acquisition s'effectuera au prix de à 920 000 €.

AUTORISE le maire à signer l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'actes

QUESTION N° 348 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Cession d'un bien en totalité situé 33 rue Lautréamont à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée AJ 59, au profit de M. AXEL Jacques.

A l'unanimité.

DECIDE de céder le bien en totalité situé 33 rue Lautréamont à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée AJ 59 d'une superficie de 264 m² au profit de Monsieur AXEL Jacques.

FIXE le prix de cession à 131.600 €.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

QUESTION N° 349 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Cession au profit de la Société Immobilière du Moulin Vert du lot n° 4 situé 65 avenue de la République à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée AY 50.

A l'unanimité.

DECIDE de céder le lot n° 4 situé 65 avenue de la République à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée AY 50 au profit de la Société Immobilière du Moulin Vert.

FIXE le prix de cession à 113.550 € majorés des frais notariés d'acquisition.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

QUESTION N° 350 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Cession au profit de la Société Immobilière du Moulin Vert d'un bien en totalité situé 7 et 9 rue Albert Walter à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée A 37.

A l'unanimité.

DECIDE de céder le bien en totalité situé 7 et 9 rue Albert Walter à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée A 37 d'une superficie de 362 m² au profit de la Société Immobilière du Moulin Vert .

FIXE le prix de cession à 210.000 € majorés des frais notariés d'acquisition.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

QUESTION N° 351 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Convention de cession foncière entre la Commune et l'OPH d'Aubervilliers en vue de la réalisation d'un espace public rue Alfred Jarry

A l'unanimité.

APPROUVE la convention de cession foncière entre la Commune et l'OPH d'Aubervilliers en vue de la réalisation d'un espace public rue Alfred Jarry tel que ce projet figure en annexe de la présente.

AUTORISE le maire à signer ce projet au nom de la Commune.

QUESTION N° 352 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Convention de fonds de concours relatif aux équipements publics de la ZAC du Landy

A la majorité des membres du conseil, les groupes "Union du Nouvel Aubervilliers" et "Aubervilliers en marche pour le changement" s'étant abstenus

AUTORISE le maire à signer la convention de fonds de concours relatif aux équipements publics de la ZAC du Landy.

QUESTION N° 353 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Délégation du Droit de Prémption Urbain à la société Deltaville dans le périmètre de la ZAC Centre Moutier

A la majorité des membres du conseil, le groupe "Union du Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenu et le groupe "Aubervilliers en marche pour le changement" ayant voté contre

DELEGUE à la SEM Deltaville, le droit de prémption urbain sur le périmètre de la ZAC Centre-Moutier figurant au plan tel qu'annexé ci-après.

QUESTION N° 354 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme avec le projet Campus Condorcet

A l'unanimité.

EMET un avis favorable à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme dans le cadre de la procédure de DUP relative au projet d'implantation du campus universitaire Condorcet telle que figurant dans le dossier annexé à la présente délibération.

PRECISE que le Plan Local d'Urbanisme d'Aubervilliers sera mis à jour conformément au dossier de mise en compatibilité du PLU.

QUESTION N° 355 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Signature de l'avenant n° 4 à la convention partenariale de mise en œuvre du projet de rénovation urbaine de Cristino Garcia Landy.

A l'unanimité.

APPROUVE l'avenant N°4 à la convention partenariale de mise en œuvre pour le projet de rénovation urbaine Cristino Garcia Landy visant à :

- Prolonger la convention de rénovation urbaine Cristino Garcia Landy jusqu'au 31 décembre 2013, ainsi que l'équipe projet.
- Décaler les dates de démarrage des travaux des opérations de constructions de logement social dans le secteur Dupont dont le foncier n'est pas maîtrisé.
- Fusionner les opérations « Séquences 1, 3, 4 et 5, 9 et 10 », sous maîtrise d'ouvrage de Logirep, en une seule opération « Séquence 1 ».
- Redéployer le reliquat de la subvention ANRU affectée à la ligne « OPR Cœur de quartier espace jeunesse (1^{ère} tranche) » sur la ligne « Conduite générale du PRU ».

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant et toutes pièces devant y être annexées.

QUESTION N° 356 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Les marchés du Fort (Emile Dubois nord) lancement d'une opération d'aménagement par l'OPH de la ville d'Aubervilliers

A l'unanimité.

APPROUVE la réalisation de l'opération les marchés du Fort (Emile Dubois nord) compris sur le périmètre entre la rue Danielle Casanova, la barre Groperrin, le stade Delaune et la barre Prual conformément au plan joint à la présente par l'OPH d'Aubervilliers.

SIGNE la convention de partenariat à intervenir avec l'OPH relative aux modalités de mise en œuvre de cette opération d'aménagement.

QUESTION N° 357 -1- RAPPORTEUR Abderrahim HAFIDI

OBJET : Signature d'une convention entre la ville d'Aubervilliers et le Théâtre Equestre Zingaro fixant la participation de la commune au réaménagement du dispositif scénique de la salle de représentation - Attribution d'une subvention d'équipement de 50 000 euros pour le réaménagement du dispositif scénique de la salle de représentation.

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer une convention avec le Théâtre Equestre Zingaro déterminant le niveau et les modalités de la participation financière de la ville d'Aubervilliers au projet de réaménagement du dispositif scénique de la salle de représentation du Théâtre Equestre Zingaro.

QUESTION N° 357 -2- RAPPORTEUR Abderrahim HAFIDI

OBJET : Attribution d'une subvention d'équipement de 50 000 euros pour le réaménagement du dispositif scénique de la salle de représentation.

A l'unanimité.

DECIDE d'attribuer une subvention d'équipement de 50 000 euros au Théâtre Equestre Zingaro. La dépense est inscrite au budget communal à l'imputation 705/20421/313.

QUESTION N° 358 - RAPPORTEUR Abderrahim HAFIDI

OBJET : Attribution d'une subvention complémentaire en faveur de l'association Le Studio.

A l'unanimité.

AUTORISE le maire à verser une subvention complémentaire à l'association *Le Studio* pour un montant de **27 524** euros (Vingt sept mille cinq cent vingt quatre euros) au titre de l'exercice 2012.

QUESTION N° 359 - RAPPORTEUR Véronique LE BIHAN et Véronique HAMMACHE

OBJET : Signature de la convention entre la Commune d'Aubervilliers et le Département, relative à la mise en œuvre d'une collaboration pour la prévention, le traitement et le suivi des situations de maltraitance en direction des personnes âgées et des personnes handicapées

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer la convention relative à la mise en œuvre d'une collaboration entre la Ville d'Aubervilliers et le Département pour la prévention, le traitement et le suivi des situations de maltraitance en direction des personnes âgées et des personnes handicapées.

QUESTION N° 360 - RAPPORTEUR Omar AIT BOUALI

OBJET : Avenant n°1 à la convention avec l'association "Didattica" dans le cadre du projet "être créateur de son espace public"

A la majorité des membres du conseil, le groupe "Union du Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenu

DECIDE le versement d'une subvention de 2000€ dédiés à la création d'une exposition et d'un film pour l'association Didattica

APPROUVE le projet d'avenant de convention correspondant telle qu'il figure en annexe de la présente délibération,

AUTORISE le Maire à le signer au nom de la Commune avec l'association Didattica

QUESTION N° 361 - RAPPORTEUR Omar AIT BOUALI

OBJET : Convention entre la commune d'Aubervilliers et l'Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers (OMJA) - Année 2013

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer la convention entre la ville et l'Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers pour l'année 2013.

QUESTION N° 362 - RAPPORTEUR Omar AIT BOUALI

OBJET : Convention entre la commune d'Aubervilliers et l'Association "Nos Quartiers ont des talents" (NQT) et adhésion de la ville à l'association.

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer la présente convention avec l'Association « Nos Quartiers ont des Talents » pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

DECIDE que la Commune adhère à l'Association « Nos Quartiers ont des Talents » pour un montant de 7 176 euros TTC (6 000 euros HT).

QUESTION N° 363 - RAPPORTEUR Omar AIT BOUALI

OBJET : Signature des conventions triennales entre la commune d'Aubervilliers et les associations sportives - Année 2013 - 2014 - 2015

A l'unanimité.

APPROUVE les termes des conventions passées avec les associations sportives désignées ci-après et la Commune d'Aubervilliers :

- le CMA Gymnastique
- l'association X'trem Sports
- le CMA Athlétisme
- le CMA Handball
- le CMA Tennis
- le CMA Natation
- le CMA Judo
- le CMA FSGT
- le CMA Plein Air
- l'association Avenir Aubervilliers Basket Ball

DECIDE de fixer le seuil de subvention à 5 000 € pour établir une convention avec les associations sportives.

AUTORISE le Maire à signer les conventions triennales de partenariat entre la Commune et les associations sportives précitées.

QUESTION N° 364 - RAPPORTEUR Omar AIT BOUALI

OBJET : Convention de collaboration avec l'association "Les apprentis d'Auteuil" - année 2013

A l'unanimité.

APPROUVE les termes de la convention de collaboration entre la commune d'Aubervilliers et l'association les Apprentis d'Auteuil, pour l'année 2013.

AUTORISE le Maire à signer la présente convention pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013.

QUESTION N° 365 - RAPPORTEUR Benoît LOGRE

OBJET : Signature du Contrat Enfance Jeunesse entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine Saint-Denis

A l'unanimité.

APPROUVE : les termes du contrat enfance jeunesse entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine Saint-Denis.

AUTORISE : le Maire à signer le contrat enfance jeunesse entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine Saint-Denis.

QUESTION N° 366 - RAPPORTEUR Brahim HEDJEM

OBJET : Présentation des rapports d'activités de l'année 2011 relatifs à la délégation de service public des marchés d'approvisionnement (Centre, Montfort, Quatre-Chemins).

PREND ACTE de la communication des rapports d'activités établis pour l'année 2011 par la Société MANDON, délégataire du service public des marchés d'approvisionnement pour les marchés du Centre, du Montfort et des Quatre - Chemins.

QUESTION N° 367 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER

OBJET : Subvention aux écoles élémentaires pour le Noël des enfants.

A l'unanimité.

ALLOUE une subvention annuelle au profit des coopératives scolaires d'Aubervilliers pour le Noël des enfants calculée sur la base de 1,07 euros par enfant sur les effectifs de la rentrée scolaire.

Ces sommes seront versées sur les coopératives des écoles élémentaires de la Ville conformément au tableau joint en annexe, pour un montant total de 5354 euros.

QUESTION N° 368 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER

OBJET : SIRESCO : Adhésion de la ville de COMPANS (Seine et Marne)

A la majorité des membres du conseil, le groupe du "Parti Radical de Gauche" s'étant abstenu

ACCEDE favorablement à la demande d'adhésion de la ville de Compans au Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective (SIRESCO).

QUESTION N° 369 - RAPPORTEUR Tunis THEURIER AZZOUZ

OBJET : Attribution de subventions à divers organismes dans le cadre de l'appel à projets "Education à l'altérité".

A la majorité des membres du conseil, Madame Sophia CHIBAH du groupe "Changer à gauche pour Aubervilliers" s'étant abstenue

APPROUVE l'attribution, au titre de l'année 2012, de subventions de fonctionnement aux organismes suivants :

NOM DE L'ORGANISME	Imputation budgétaire					Montant attribué
	Service	Article	Fonction	Action	Dispositif	
	GRDR migration citoyenneté développement	500	6574	522	GRDR	
Association La Brèche	500	6574	522	BRECHE	ALTERITE	2000 €
Association Frères Poussière	500	6574	522	POUSSIÈRE	ALTERITE	1500 €

QUESTION N° 370 - RAPPORTEUR BENOIT LOGRE

OBJET : signature de la convention d'aide financière à l'investissement et de la convention "prestation de service-agrément centre social" avec la Caisse d'Allocations Familiales pour le centre social Roser au Landy.

A l'unanimité.

AUTORISE le maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales :

- une convention et contrat de prêt d'aide financière à l'investissement, ci jointe,
- une convention d'objectifs et de financement centre social, pour le financement du fonctionnement de la structure, ci-jointe

AUTORISE le maire à percevoir lesdites subventions accordées par la CAF.

QUESTION N° 371 - RAPPORTEUR Benoît LOGRE

OBJET : Avenant n°2 à la convention entre le département de la Seine Saint Denis et la Commune d'Aubervilliers relative au service social polyvalent du secteur

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer avec le département l'avenant n°2 à la convention du 3 juillet 1998 relative au service social polyvalent de secteur, qui prendra effet à compter de sa notification par le Département à la commune d'Aubervilliers, concernant la prise en charge financière à hauteur de 100 % de 3 postes d'assistants sociaux de polyvalence à compter du 01/12/2012, portant ainsi l'effectif du service social polyvalent financé par le Département à :

- | | |
|--|------------------------------|
| ✓ 1 poste de responsable de circonscription | } financés à hauteur de 80 % |
| ✓ 20 postes d'assistants sociaux | |
| ✓ 5 postes de secrétaires | |
| ✓ 3 postes d'assistants sociaux financés à 100 % | |

QUESTION N° 372 - RAPPORTEUR Benoit Logres et Daniel Garnier

OBJET : Parent d'enfant/parent d'élève: les ateliers socio-linguistiques (ASL) au sein du Collège Diderot 2011/2012

A l'unanimité.

ATTRIBUE une subvention de 2 000 € au collège Diderot pour la mise en œuvre d'ateliers socio-linguistiques au cours de l'année 2012.

QUESTION N° 373 - RAPPORTEUR Djamila KHELAF

OBJET : Convention entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association Aubervacances-Loisirs - Années 2013- 2014.

A l'unanimité.

AUTORISE : le Maire à signer la convention entre la Commune et l'association Aubervacances - Loisirs pour les années 2013 et 2014.

QUESTION N° 374 - RAPPORTEUR Djamila KHELAF

OBJET : Avenant n°2 à la convention de fonctionnement du Groupe Scolaire Maria Casarès - Robert Doisneau

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de fonctionnement du Groupe Scolaire Maria Casarès – Robert Doisneau.

DIT que les dépenses afférentes aux activités scolaires et périscolaires proposées à l'ensemble des enfants domiciliés dans le secteur scolaire et non scolarisés dans le Groupe Scolaire Intercommunal tiendront compte de cet avenant.

QUESTION N° 375 - RAPPORTEUR Tedjini-Michel MAÏZA

OBJET : Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC).

PREND ACTE du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication pour l'année 2011.

QUESTION N° 376 - RAPPORTEUR Edgard MINIMBU

OBJET : Revalorisation du tarif des concessions du cimetière communal et des droits d'occupation dans le caveau provisoire pour l'année 2013

A l'unanimité.

ADOpte les tarifs du Cimetière Communal, comme suit :

CONCESSIONS COMMUNALES			
DUREE	TARIFS 2012 (arrondis)	TAUX à hauteur de l'inflation + 2 %	TARIFS 2013 (arrondis)
10 ans	96,00 €	2,00€	98,00 €
30 ans	303,00 €	6,00 €	309,00 €
50 ans (2m)	930,00 €	19,00 €	949,00 €
50 ans (3m)	1012,00 €	20,00 €	1032,00 €
COLUMBARIUM			
10 ans	274,00 €	5,00 €	279,00 €
15 ans	401,00 €	8,00 €	409,00 €
CAVEAU PROVISOIRE			
Tarif à la journée	5,00 €	0,00 €	5,00 €

Répartition Commune, Centre Communal d'Action Sociale, Maison de retraite à titre informatif :

CONCESSIONS				
DUREE	REPARTITION			TARIFS 2013 arrondis
	COMMUNE 10/15	C.C.A.S. 3/15	MAISON DE RETRAITE 2/15	
10 ans	65,33 €	19,60 €	13,06€	98,00 €
30 ans	206,00 €	61,80 €	41,20 €	309,00 €
50 ans (2m)	632,66 €	189,80 €	126,53 €	949,00 €
50 ans (3m)	688,00 €	206,40 €	137,60 €	1032,00 €
COLUMBARIUM				
DUREE	REPARTITION			TARIFS 2013 arrondis
	COMMUNE 10/15	C.C.A.S. 3/15	MAISON DE RETRAITE 2/15	
10 ans	186,00 €	55,8 0 €	37,20 €	279,00 €
15 ans	272,00 €	81,80 €	54,53 €	409,00 €

APPLIQUE les présents tarifs au 1^{er} janvier 2013

QUESTION N° 377 - RAPPORTEUR Ugo LANTERNIER

OBJET : Rapport d'activité 2011 de l'Office Public de l'Habitat d'Aubervilliers (OPH)

PREND ACTE du rapport d'activité de l'Office Public de l'Habitat d'AUBERVILLIERS pour l'exercice 2011, tel que celui-ci figure en annexe de la présente délibération.

QUESTION N° 378 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : VŒU : Il faut sauver le Programme Européen d'Aide aux plus Démunis (PEAD)

A l'unanimité

ADOpte le vœu relatif à la sauvegarde du programme Européen d'Aide aux plus démunis (PEAD), tel que ce vœu figure en annexe de la présente délibération.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A : 23H50